



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 86 - 29.09.2016

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES
4. SOCIAL**

Attribution d'une subvention à l'association Ré Philippsburg

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 29 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BLANC.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201686-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 86 - 29.09.2016

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES 4. SOCIAL

Attribution d'une subvention à l'association Ré Philippsburg

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, qui autorise les collectivités locales à apporter des concours financiers aux organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local, c'est-à-dire lorsque ces derniers poursuivent un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7 relatif au versement de subventions aux associations,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 3^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la participation du développement des pratiques culturelles intéressant l'ensemble du territoire de l'Île de Ré, entérinés par arrêté préfectoral n°1670-DRCTE-BCL en date du 8 septembre 2016,

Vu le Budget Primitif 2016 du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2016,

Considérant que l'association Ré Philippsburg organise régulièrement des manifestations ayant pour but les échanges et rencontres entre les habitants de l'Île de Ré et ceux de Philippsburg en Allemagne ;

Considérant le projet de l'association d'organiser du 29 au 31 octobre 2016, des soirées et visites diverses ;

Considérant la demande de l'association adressée à la Communauté de Communes le 1^{er} septembre 2016 d'une subvention de 2 000 € ;

Considérant l'intérêt communautaire à participer financièrement à ce projet ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitifs 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition d'attribution d'une subvention à l'association Ré Philippsburg,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives permettant le versement de ladite subvention.

Affichée le : 3 octobre 2016

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

017-24 13 00 150 - 2016-09-29 - 00 01686 - DE

Reçu le 30/09/2016